

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2019

Nombre de Conseillers	L'an deux mille dix-neuf
En exercice	15 le 13 février à 20 h 00
Présents	11 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants	11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
	Date de convocation du Conseil Municipal : 05 février 2019
	Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Michel GELY, Ladislav POTOCKI (arrivé à 20 h 30) Éric SCHWARTZ, Mmes Valérie CAULE, Véronique NOWACZYK (arrivée à 21 h 22), Annie PANEL, Monique RENARD
	<u>Absents excusés</u> : Mmes Élyane Thomas, AM Jeandemange - Suzanne Perreon – M. Dominique Desplaces
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Félix Cornet

La séance de conseil a été avancée à 20 h 00 par mail de monsieur le Maire. Toutefois, pour des raisons techniques la séance n'a débuté qu'à 20 h 20.

## 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 09 janvier 2019

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé par 9 VOIX POUR.

*Arrivée de Ladislav POTOCKI à 20 h 30*

## 2/ Questions et informations diverses

- Présentation du compte-rendu de la Cellule de Veille Territorialisée de Grandris-Lamure-sur-Azergues du 23 janvier dernier : l'objectif est de répondre aux problèmes de délinquance et de sécurité en développant des moyens de prévention sur les deux territoires et de lutte contre la récidive avec la mise en place d'actions collectives autour de 3 axes (violence intrafamiliale, jeunesse et radicalisation). Ces rencontres permettent de créer un réseau d'échanges entre les communes et les forces de l'ordre.
- Demande de monsieur Hervé DHONDT, responsable des équipes de France Masters de hockey sur gazon pour des entraînements sur le terrain synthétique. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents soit 10 VOIX POUR, après avoir pris des renseignements auprès du maître d'œuvre, et s'être entretenu avec le club de football, émet un avis favorable pour l'utilisation du terrain.
- Demande des jeunes conscrits pour défilé en voitures à la place des chars. À l'unanimité des présents soit 10 VOIX POUR, le conseil municipal émet un avis favorable sous certaines conditions à savoir : 1 ou 2 voitures de conscrits, décorées / aménagées à l'arrière, voitures avec un chauffeur qui ne soit pas un conscrit, voitures décorées avec sonos dans le coffre, dépôt des clefs en mairie après le défilé, un même chauffeur désigné pour tout le week-end. Monsieur le Maire se charge de répondre favorablement en mentionnant les prescriptions évoquées pour la sécurité de chacun.
- Demande de fusion du Club de Chambost-Allières avec le club FC Lamure-Poule : décision du conseil d'administration qui se déroule en mars prochain.
- Les Brigades Vertes suite aux importantes difficultés financières rencontrées par Rhône Insertion Environnement en 2018 ont été reprises par le Groupe associatif SOS. La commune de Lamure-sur-Azergues continuera de faire appel à leur service. Le talus du stade sera entretenu par l'ets Geoffroy (épareuse).
- « Microfolies » : Un réseau national financé en partie par l'État pour faire découvrir aux jeunes des œuvres de musées nationaux sous forme numérique. Cette galerie d'art virtuelle est une offre culturelle unique accompagnée d'actions. C'est un lieu dédié à la culture global, modulable et gratuit qui articule en son sein un musée numérique, une bibliothèque-ludothèque. Cet espace sera installé dans le sous-sol de la Maison Médicale à l'automne.
- Lors du précédent conseil, il avait été évoqué un nouveau service de télémédecine proposé par la Société Healphi. Il sera mis en place prochainement à la Maison Médicale. L'investissement de 24 900 € est subventionné à 90 % par La Région. La consultation est de 25 € ; 3 € seront reversés à la société de maintenance et les infirmiers qui procèdent à la consultation seront rémunérés par l'ARS à hauteur de 25 €.



- h) Sacem : Conventions spécifiques avec les communes qui permettent de faire une déclaration unique pour toutes les manifestations organisées : fêtes nationales, locales et à caractère social. Plusieurs forfaits sont proposés en fonction du nombre d'événements. Afin de mieux se positionner, le conseil demande que ce dossier soit étudié par la commission « Animation ». Par ailleurs, le propriétaire du bar souhaite organiser une manifestation pour la fête de la musique avec DJ, barbecue sur la terrasse. À l'unanimité, le conseil municipal est favorable pour l'organisation de cette animation avec prise en charge de la Sacem par la commune.
- i) Tour de France du 13 juillet 2019 à Lamure-sur-Azergues :
- ✚ Classe en 0 : buvette / casse-croûte
  - ✚ La commune fera une projection avec un vidéoprojecteur
  - ✚ La montée impossible sera annoncée sur le stade par hélicoptère, des vélos positionnés sur le rond-point d'Intermarché - Promouvoir notre épreuve sportive « la montée impossible »
- Le budget alloué par la commune aux associations locales pour le passage du Tour de France 800 € plafond maxi de dépenses.

*Arrivée de Véronique Nowaczyk à 21 h 22*

- j) Grand Débat National : le 08 mars 2019 à 19 h 00 – salle pluraliste. Nous avons opté pour les 4 thèmes :
- ✚ Démocratie et citoyenneté
  - ✚ Fiscalité et dépenses publiques
  - ✚ Organisation de l'État
  - ✚ Transition écologique
- Éric Schwartz et Didier Dailly seront les scripteurs pour établir un document de synthèse. Monsieur le Maire et monsieur Potocki seront les animateurs de cette séance.

### **3/ PPRNI (plan de prévention des risques naturels d'inondation)**

Monsieur le Maire présente les derniers documents transmis par la DDT pour la révision du PPRNi suite à la dernière réunion en mairie du 24 janvier 2019. Il s'avère que la carte des aléas apparaît toujours imprécise, que des éléments semblent sur évalués ou sous évalués, et la légende des cartes a été modifiée. Un courrier sera adressé à la DDT pour faire état des différents lieux concernés et pour proposer une nouvelle visite dans l'attente de l'enquête publique à venir.

### **4/ Droit de Prémption Urbain**

Vente Delhomme / Gaydon – Lieu-dit « Le Charbonnier » parcelles AM 417 et 420  
Montant : ..... 175 000,00 €

- ✚ Le conseil municipal, par 11 VOIX POUR ne fait pas valoir son droit de préemption sur le(s) bien(s) susmentionné(s).

Vente OPAC DU RHONE / Association Saint-Martin – La Cime du Bourg – parcelle AB 441  
Montant : ..... 2 000,00 €

- ✚ Le conseil municipal, par 10 VOIX POUR ne fait pas valoir son droit de préemption sur le(s) bien(s) susmentionné(s) – Félix CORNET ne prend pas part au vote.

Par ailleurs, nous avons une demande pour qu'une bande de terrain soit cédée devant le garage Peugeot et devienne une voie communale afin d'améliorer l'accès. Monsieur le Maire propose dans un premier temps une transmission dudit morceau de terrain à la charge de la commune, si cession gratuite. Par ailleurs, aucune participation financière ne sera demandée au propriétaire du garage Peugeot : proposition validée par le conseil municipal, à l'unanimité des présents, soit 11 VOIX POUR.

### **5/ Collecte des Ordures Ménagères**

Ce point a été abordé lors du précédent conseil afin de présenter les différents points de collecte et les remarques éventuelles à formuler.

Monsieur le Maire présente le projet qui est à valider par l'ensemble du conseil municipal.

- Déploiement des bacs de collecte en mai 2019.
- Lancement de la collecte en juin 2019
- Un réajustement des points de collecte à l'automne 2019 (septembre)
- Ces bacs reçoivent des sacs de 50 litres
- Les bacs de redevance spéciale seront maintenus (bac 4 roues) dans certains lieux.



Présentation des différents points de collecte :

- Maison médicale – Quartier Nord (bacs 4 roues)
- Place du Marché – au fond du parking (bacs 4 roues)
- Virage sous résidence «Les Primevères » (nouveau bac)
- Parking salle des fêtes – quartier Neuf
- Route de Vaux en Beaujolais (D44)
- Les Arnauds – à côté du lavoir (D54E)
- Montée des Combettes
- Vers DDE – Rue Centrale
- Terrain de basket – quartier Neuf (D485E)
- Collège – Panissière (D385) – le point de collecte sera positionné à l'emplacement du chalet, au-dessus du parking du collège
- La Folletière (D385) – le long de la route avant le rond-point
- MFR – Panissière
- Gendarmerie - La Cime du Bourg
- La Poste : maintien des bacs 4 roues

Le conseil municipal valide la proposition relative aux emplacements de points de collecte avec une réserve pour les habitants du Vanel.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'extension de la déchèterie avec création d'une plateforme de retournement pour les camions et de nouveaux collecteurs.

L'accès à la déchèterie est payant pour les artisans qui déposent leurs déchets. La réglementation en matière de tarification s'applique sur tout le territoire de la COR ; seule celle de Saint-Nizier-d'Azegues ne procédait pas à cette facturation. Désormais, le règlement sera appliqué et les artisans devront s'acquitter du tarif en vigueur.

## **6/ COR**

- Présentation de la charte de partenariat portant « pacte financier et fiscal de solidarité » (au sens de l'article 1609 nonies C du CGI) entre la COR et ses communes membres : Signatures des communes.
- Transport : courrier adressé au Préfet pour le financement de la compétence mobilité.
- Présentation du projet pluriannuel d'investissement programme 2019 – 2020 par la COR dont aménagement de la ZAE Quartier de la Gare.
- Versement de la Dotation de Solidarité Communautaire 15 536 € incluant le SDMIS – Attribution de compensation = 0
- La COR c'est 31 communes, 50 657 habitants sur un territoire de 577 km<sup>2</sup>
- Ses compétences sont : aménagement de l'espace, gestion des déchets, assainissement et réseau d'eaux pluviales, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, voirie communautaire, informatique et multimédia, développement économique, protection de l'environnement et mise en valeur du cadre de vie, promotion du tourisme, équilibre social de l'Habitat, politique de la ville, transport et mobilité, culture, équipements culturels et sportifs « sport et jeunesse ».

## **7/ Fiscalité**

### Présentation et vote du compte administratif et du compte de gestion

Excédent de fonctionnement au 01/01/2018	10 220.11 €
Recettes de l'année	822 277.24 €
Dépenses de l'année	759 720.91 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	62 556.33 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>72 776.44 €</b>
Résultat d'immobilisation au 01/01/2018	330 176.18 €
Recettes de l'année	655 300.62 €
Dépenses de l'année	956 296.79 €
Résultat d'immobilisation de l'exercice	-300 996.17 €
<b>Résultat de clôture d'immobilisation</b>	<b>29 180.01 €</b>

Pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion, monsieur le maire se retire.

Par 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés par le conseil municipal.



## **Objet : Budget communal : Approbation du compte de gestion dressé par le receveur et du compte administratif 2018 (délibération n° 2019-04)**

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
  - Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
  - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

L'exécution du budget fait ressortir un excédent de fonctionnement de 62 556,33 € et d'investissement de - 300 996,17 € correspondant au résultat de clôture propre à l'exercice 2018. Ci-après présentation du résultat :

<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>	<b>RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2017</b>	<b>PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018</b>	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018</b>
INVESTISSEMENT	<b>330 176,18</b>	0.00	<b>-300 996,17</b>	29 180,01
FONCTIONNEMENT	<b>100 220,11</b>	<b>90 000,00</b>	<b>62 556,33</b>	<b>72 776,44</b>
<b>TOTAL</b>	<b>430 396,29</b>	<b>90 000.00</b>	<b>-238 439,84</b>	<b>101 956,45</b>

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DIFFERENCE</b>
FONCTIONNEMENT	759 720,91	822 277,24	<b>62 556,33</b>
INVESTISSEMENT	956 296,79	655 300,62	<b>-300 996,17</b>

**PAR 9 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**, le conseil municipal (monsieur le maire s'est retiré lors du vote)

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2018
- **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Affectation du résultat (délibération n° 2019-05)

Le résultat de de clôture en section de fonctionnement étant de 72 776.44 €, monsieur le maire propose d'affecter 60 000.00 € en réserves d'investissement, soit au 1068 (recettes d'investissement). Le report de fonctionnement au 002 (recettes de fonctionnement) est de 12 776.44 €.

À l'unanimité, le conseil municipal soit 11 VOIX POUR décide d'affecter 60 000.00 € au 1068 (RI) et 12 776.44 € au 002 (RF).

### Vote des taux d'imposition (délibération n° 2019-06)

#### **Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

Monsieur le Maire propose pour l'année 2019 de maintenir les taux d'imposition fixés en 2018, soit :

- Taxe d'habitation : 6,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,510 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31,880 %



Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS, soit 11 VOIX POUR

➤ MAINTIENT les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 6,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,510 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31,880 %

Vote des subventions (délibération n° 2019-07)

**Objet : Versement de subventions aux associations et personnes ou organismes de droit privé**

Monsieur le Maire propose de verser aux différentes associations et personnes ou organismes de droit privé les subventions suivantes :

Association aide à domicile	1 200.00 €
La Boucle Ferroviaire	200.00 €
FCLP	700.00 €
MFR St Romain de Popey (1 élève)	50.00 €
MFR Charentay	50.00 €
Lycée de Ressins (2 élèves)	100.00 €
MFR Lamure-sur-Azergues	500.00 €
MFR Villié Morgon (1 élève)	50.00 €
MFR La Palma (5 élèves)	250.00 €
Fanfare de Saint Nizier d'Azergues	350.00 €
ADAPEI	200.00 €
Rased Soutien scolaire Thizy	206.00 €
Docteur Clown	100.00 €
Les Restaurants du Coeur	300.00 €
Association sportive et culturelle de l'école	500.00 €
ARPA apprentissage (2 élèves)	100.00 €
Le Renouveau Lamurien	500.00 €
Sou des Écoles (voyage scolaire)	2 880.00 €
Vivre en Haut Beaujolais (convention COR)	9 136.60 €
HVA Culture (convention COR)	2 885.90 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 572.50 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité des présents soit 11 VOIX POUR

➤ VALIDE le tableau susmentionné

➤ DIT que les crédits seront prévus au BP 2019 – imputation 6574.

Présentation de la taxe d'habitation au titre de l'année 2018 : Taxe d'habitation sur les logements vacants – sont concernés 17 contribuables et 20 logements. 30 foyers sont concernés par l'abattement spécial à faibles revenus.

## 7/ Devis

Étude du Département pour la sécurisation entrée d'agglomération côté nord RD 385 avec

Un cheminement piétons et réduction des vitesses

Zone 1 – Entrée d'agglomération côté nord – travaux estimés à ..... 17 000,00 € HT

Zone 2 – Sécurisation accès à la maison médicale – travaux estimés à ..... 14 500,00 € HT



Réfection de la toiture terrasse de la gendarmerie	
- Devis Patrick BESSY .....	10 318,40 € HT
- Devis CMCA.....	11 000,00 € HT
↳ Le conseil municipal valide le devis de Patrick BESSY	
Formation de deux agents à la désincarcération des usagers dans l'ascenseur	
- Loire Ascenseurs : prix pour 2 H à 75,00 € HT .....	150,00 € HT
↳ Validé par le conseil municipal en rajoutant les agents du secrétariat	
Travaux des sanitaires du local des agents communaux	
- Devis Ets Motte .....	653,00 € HT
↳ Validé à l'unanimité	
Travaux de drainage en pied de talus RD 385 aux abords du stade	
- Devis Mongoin Lardet .....	3 580,00 € HT
↳ Le conseil municipal ne valide pas ce devis	
Reprise de déformation sur parking stade en Gohrr	
- Devis Mongoin Lardet .....	1 400,00 € HT
↳ Validé à l'unanimité en tenant compte de la date d'exécution des travaux à réaliser 2 <sup>ème</sup> quinzaine d'avril avant le concours de boules qui se déroule les 4 et 5 mai prochains. Se coordonner avec le club de foot.	

## 8/ Personnel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'absence de l'ATSEM pour raisons médicales. Il n'y a pas eu de remplacement (gestion en interne). En revanche, Danielle Giraud, suite à son accident du travail, doit s'absenter ; monsieur le Maire propose de reprendre madame Chamfray durant les mois de mars et avril qui avait au préalable occupé ce poste. Il sera établi un contrat de travail sur la base de 34 heures hebdomadaires du 01 mars au 24 avril 2019. Aussi, madame Dupouyet sera amenée à effectuer des heures supplémentaires pour compenser cette absence.

## 9/ Informations complémentaires

a) Dates à retenir :

Réunion ou manifestation	Date	Heure (éventuellement lieu)
Élections Européennes	26 mai 2019	
CONSEIL MUNICIPAL	10 avril 2019	20 h 30
Commission Communale des Impôts Directs CCID	23 mars 2019	09 h 30 en mairie
Préparation du Grand Débat National	04 mars 2019	18 h 00

Séance levée à 00 h 10.

Félix CORNET,  
Secrétaire de séance



Bernard ROSSIER,  
Maire

